



Des actions simples permettent de préserver l'écosystème fragile du marais de Lavaltrie

- Conserver la végétation en place : herbacées, arbustes et arbres.
 - Planter des arbres et des arbustes indigènes (originaire du Québec) dans la bande riveraine.
 - Conserver la bande riveraine naturelle sans effectuer d'interventions comme la tonte, le remblayage ou l'application d'herbicides et d'engrais.
 - Éviter de circuler dans le marais à pied ou avec de la machinerie en dehors des chemins d'accès existants afin de ne pas altérer la végétation en place.
- Votre implication est essentielle pour la protection et la conservation du marais de Lavaltrie!



Pour plus d'information :
Comité ZIP des Seigneuries
 450-713-0887
seigneuries@zipseigneuries.com
www.zipseigneuries.com

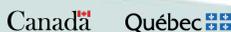


LE MARAIS DE LAVALTRIE

Un écosystème fragile à découvrir et à protéger



Ce projet a été rendu possible grâce à une contribution du Programme Interactions communautaires, lié au Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026, et mis en œuvre par les gouvernements du Canada et du Québec. Le projet bénéficie également d'un apport financier du Fonds d'action Saint-Laurent, de l'Administration portuaire de Montréal, ainsi que du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Le projet bénéficie du soutien financier du Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes de la Fondation de la faune du Québec en partenariat avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).



**Le Saint-Laurent,
une préoccupation collective !**

Marécage : Végétation arbustive et/ou d'arborescente
Crédit photo : ZIP Jacques-Cartier - S. Miller



Qu'est-ce qu'un milieu humide?

Un milieu humide est un écosystème saturé d'eau ou inondé durant une période assez longue pour influencer les composantes du sol et les espèces végétales qui le composent. On trouve plusieurs types de milieux humides. Ces milieux ont comme principales fonctions de :

- Forme des zones tampon entre les cours d'eau et les milieux terrestres.
- Diminuer les risques d'inondations
- Protéger les berges de l'érosion
- Retenir des sédiments
- Bonifier la valeur du paysage pour les riverains et les plaisanciers en embarcation.

Marais : Végétation herbacée (verge d'or, alpiste roseau, variété de graminées).



Eau peu profonde : Végétation aquatique émergente et flottante (scirpes, quenouilles, rubanier, nénuphar.)



Le marais de Lavaltrie

Le marais de Lavaltrie s'étend du centre-ville de Lavaltrie jusqu'à la frontière ouest où Lavaltrie côtoie la ville de Saint-Sulpice. Il occupe près de 26 hectares sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Celui-ci inclut l'île Mousseau, une des îles protégées de la Réserve nationale de faune des îles de Contrecoeur.

Pourquoi le protéger?

Le marais de Lavaltrie a été identifié comme un des écosystèmes prioritaires du sud de Lanaudière par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour plusieurs raisons :

- Constitue une frayère importante pour différentes espèces de poissons (perchaude, brochet, etc.).
- Fréquenté par 33 espèces de poissons et plusieurs espèces d'oiseaux et d'amphibiens.
- Présente une importante biodiversité floristique.
- Représente un habitat faunique important pour les mammifères (rat musqué, vison d'Amérique, etc.).

Enjeux et menaces

Le marais de Lavaltrie est exposé à certaines menaces et présente des défis de gestion importants :

- les perturbations d'origine humaines non autorisées (VTT, tonte de la pelouse, remblais, pesticides, etc.).
- Espèces exotiques envahissantes (roseau commun, butome à ombelle, salicaire pourpre et phalaris roseau).
- la pollution, notamment les rejets de métaux lourds, les déchets, les microplastiques, etc.

